

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S) DE LA S.F.D.M – S.E.A

Réunion du : jeudi 4 avril 2013

Présidée par : M. Ghyslain CHATEL, Sous-Préfet d'Étampes

Objet : C.S.S autour des installations de la S.F.D.M-S.E.A

Rédacteur : Thierry Costes

P.J. : Liste des participants

Mel : thierry.costes@essonne.gouv.fr

I – OBJET DE LA REUNION :

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du nouvel arrêté de la C.S.S ;
- Présentation de la procédure de vote ;
- Désignation du représentant de la C.S.S pour l'élaboration des P.P.R.T (liste des P.O.A) ;
- Validation de la procédure de mise à disposition du public du bilan des actions de la C.S.S ;
- Présentation du mode de fonctionnement du bureau de la C.S.S ;
- Désignation des membres du bureau.

INTRODUCTION

Le comité des riverains et usagers de la RD 191 souhaite joindre un imprimé au présent relevé de conclusions, analysant le résultat des trois demi-journées de lecture des études de dangers des quatre parcs de stockage pétrolier de la région de la Ferté-Alais. Ces demi-journées, organisées par le C.G.A et la Sous-Prefecture d'Étampes dans ses locaux durant les mois de février et mars 2013, devaient permettre un accès plus aisé à la consultation des études de dangers aux membres de la C.S.S.

Après accord du président de la C.S.S, un représentant du comité effectue une lecture du document (joint au présent compte rendu) qui met en exergue les difficultés rencontrées par des non-initiés pour interpréter la lecture des différents documents mis à leur disposition lors des sessions de consultation.

Le comité remercie cependant le C.G.A et M. le Sous-Préfet, pour l'organisation de ces demi-journées de consultation.

POINTS EXAMINES :

Présentation du nouvel arrêté de la C.S.S :

Une présentation du projet d'arrêté est effectuée article par article. Après une lecture exhaustive et la prise en compte des remarques des membres de la C.S.S, l'arrêté définitif sera envoyé à l'ensemble des membres pour relecture et corrections éventuelles. A l'issue, l'arrêté sera remis à M. le Préfet pour signature puis publication au recueil des actes administratifs.

Question : comment est effectué le financement de la C.S.S si, par exemple, des expertises devaient être élaborées ?

Réponse de M Pousset (C.G.A) : pour le parc C (S.E.A) le financement est assuré par l'exploitant. Pour les autres parcs, les questions sur le financement sont encore à l'étude au niveau du Ministère

de la Défense.

Remarque du S.E.A : concernant les experts désignés par la C.S.S, il est nécessaire de s'assurer de leur fiabilité (qualité morale, pas de casier judiciaire), compte tenu de la sensibilité du site militaire du S.E.A.

Réponse de M Pousset : il y a deux types d'expertises, celles demandées par le C.G.A et des tierces expertises demandées par les membres de la C.S.S. Les experts désignés pour effectuer des expertises à la demande de la commission seront des experts reconnus par le Ministère de l'Écologie.

Présentation de la procédure de vote :

Chaque membre de la commission dispose du même poids lors des votes, et ce quel que soit le collège. La procédure de vote est validée par l'ensemble des membres présents.

M Pousset rappelle que seuls les membres présents lors des réunions de la commission participent aux votes. En cas d'absence d'un membre, il est important de donner son mandat à un des membres présents, afin que le poids du collège concerné n'en soit pas diminué.

Il est convenu que si un vote doit être effectué lors d'une réunion de la C.S.S, cela sera précisé, dans la mesure du possible, dans l'ordre du jour de la convocation.

Désignation du représentant de la C.S.S pour l'élaboration des P.P.R.T (liste des P.O.A) :

Monsieur Alain PHILIPPE est désigné pour être le représentant de la C.S.S dans le cadre des Personnes et Organismes Associés (P.O.A) pour l'élaboration des P.P.R.T. Son suppléant est Monsieur Jacques BRUNET.

Mme SAGNIER (D.D.T) précise que lors de la première réunion des P.O.A, si un acteur majeur a été oublié un rajout est toujours possible (un représentant du parc naturel régional du Gatinais et un représentant du SIARCE ont été rajoutés aux prochaines réunions des P.O.A).

Validation de la procédure de mise à disposition du public du bilan des actions de la C.S.S :

La mise à disposition du public du bilan des actions de la C.S.S sera effectuée sur le site internet de la Préfecture, sur le site internet des communes et sur celui de l'association DEPIY RD191.

Présentation du mode de fonctionnement du bureau de la C.S.S :

Un projet de règlement du fonctionnement de la C.S.S précisant le mode de fonctionnement du bureau, sera envoyé pour avis à l'ensemble des membres. Une comparaison sera effectuée avec l'arrêté de constitution de la C.S.S, afin de vérifier si un règlement est vraiment nécessaire, car l'arrêté intègre d'ores et déjà la majorité des dispositions prévues dans le projet de règlement.

Désignation des membres du bureau :

Sont désignés membres du bureau de la C.S.S :

Président : M. le Sous-Préfet d'Etampes

Collège « Services de l'Etat » : M Jean-Michel POUSSET

Collège « Collectivités territoriales » : Mme Caroline PARATRE

Collège « exploitants » : M. Christian BILLAUD

Collège « Riverains » : Mme Micheline DUSSART

Collège « Salariés » : M. Nicolas RENAULT

Conclusion : prochaine réunion de la C.S.S : fin septembre 2013. La date exacte sera précisée ultérieurement.

Une réunion du bureau sera programmée auparavant, afin de déterminer l'ordre du jour de la prochaine C.S.S.

Le Sous-Préfet d'Etampes



Ghyslain CHIATEL

